



# Demande de SUBVENTION

## ASSOCIATIONS 2024

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

### NOM de l'ASSOCIATION

### CONSTITUTION DU DOSSIER

*à fournir obligatoirement*

Le présent dossier

Le récépissé de déclaration pour toute(s) modification(s) des membres du bureau

Le compte-rendu de la dernière assemblée générale et/ou procès-verbal avec les rapports moral, d'activité et financier

La grille des tarifs pratiqués par l'association

L'attestation d'assurance

*le cas échéant*

Le relevé d'identité bancaire (si changement)

Les statuts, règlement intérieur, siège social (si modification par rapport à N-1)

Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations concernées

Le récépissé de création de l'association (pour la première demande)

**Le dossier doit être envoyé par mail au service communication-vie associative de la Mairie à l'adresse suivante : [vie.associative@escalquens.fr](mailto:vie.associative@escalquens.fr)**

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 13 NOVEMBRE 2023 dernier délai.**

# FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association

Objet conforme au statut  
(en 1-2 lignes)

Activité principale

Activité secondaire

Type d'association	culturelle/art environnement	sociale/humanitaire loisirs	sportive autre
--------------------	---------------------------------	--------------------------------	-------------------

*précisez*

Adresse du siège social

Déclaration en préfecture le n°

Date de publication au Journal officiel n°RNA

SI MODIFICATIONS STATUTAIRE date

n° SIRET

n° de licence Entrepreneur de spectacle

L'association est-elle affiliée à une fédération ? oui non

si oui laquelle ? n°

L'association dispose-t-elle d'un agrément administratif ? oui non

si oui précisez lequel ?

Jeunesse et sport n° en date du

Education populaire n° en date du

APS (Activité physique et sportive) n° en date du

L'association fait-elle appel à un expert comptable ? oui non



Déplacez-vous avec la souris  
et n'oubliez pas d'enregistrer  
au fur et à mesure votre  
document !

## COMPOSITION DU BUREAU

Qualité	Nom, Prénom	email	adresse	Téléphone
Président(e)				
Vice-président(e)				
Secrétaire				
Secrétaire-adjoint(e)				
Trésorier(e)				
Trésorier(e)-adjoint(e)				

### VALORISATION = CONTRIBUTIONS EN NATURE OCTROYÉES À L'ASSOCIATION

Mise à disposition de salle ou d'équipement à l'année pour des créneaux réguliers	oui	non
Mise à disposition de salles municipales (salle des fêtes, Oustal, gymnase...)	oui	non
Mise à disposition de matériel	oui	non
Soutien de personnel municipal (logistique, techniques, vie associative...)	oui	non
Accompagnement à la communication (création visuel, affichage, impressions, relais d'infos...)	oui	non
Fourniture de coupes et médailles	oui	non

### ACTIONS PARTAGÉES AVEC D'AUTRES ORGANISMES

(associations, fédération...)

*si oui précisez*

oui

non

### ENGAGEMENT DE VOTRE ASSOCIATION AUPRÈS DE LA VILLE EN 2023

PEDT

Opération « Ticket sport »

Forum des associations

Escal'en scène

Fête foraine

autres (précisez)



Touches de raccourcis pour enregistrer régulièrement : appuyer en même temps sur les touches « ctrl + s » !

## MONTANT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION

€

(joindre obligatoirement en annexe la grille tarifaire détaillée des activités proposées)

## RÉPARTITION DE VOS ADHÉRENTS

Communes	Hommes			Femmes			Total
	âge	-18	19-59	60 et +	-18	19-59	
Escalquens							
Autres ( <i>précisez ci-dessous</i> )							
Total							

L'association accueille-t-elle des personnes en situation de handicap ?      oui      non  
*si oui combien ?*

## MOYENS HUMAINS

Salariés permanents

Services civiques ou contrats aidés

Bénévoles (*personnes contribuant régulièrement à l'activité*)

## POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Niveaux de pratique

Départemental

Régional

National

Votre association possède-t-elle une école de sport, un centre de formation ?

oui

non

Si oui est-il reconnue par votre fédération ?      oui      non

# Bilan financier 2023

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60 – Achat</b>				<b>70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services</b>			
				<b>73 – Dotations et produits de tarification</b>			
Achats matières et fournitures				<b>74- Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>			
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			
<b>61 - Services extérieurs</b>				-			
Locations				-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
				-			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>				Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
<b>63 - Impôts et taxes</b>				-			
Impôts et taxes sur rémunération				Fonds européens			
Autres impôts et taxes				L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)			
<b>64- Charges de personnel</b>							
Rémunération des personnels				Autres établissements publics			
Charges sociales				Aides privées			
Autres charges de personnel							
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
<b>66- Charges financières</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>67- Charges exceptionnelles</b>				<b>77- Produits exceptionnels</b>			
<b>68- Dotation aux amortissements</b>				<b>78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures</b>			
<b>CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION</b>				<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION</b>			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>							
<b>Frais financiers</b>							
<b>Autres</b>							
<b>Total des charges</b>				<b>Total des produits</b>			
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>4</sup></b>							
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>				<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>			
860- Secours en nature				870- Bénévolat			
861- Mise à disposition gratuite de biens et services				871- Prestations en nature			
862- Prestations							
864- Personnel bénévole				875- Dons en nature			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			
<b>La subvention de.....€ représente .....% du Total des produits.</b>							

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

<sup>4</sup> Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) »

## Montant de la trésorerie à la fin de l'exercice

*Le montant de la trésorerie s'établit en additionnant le montant de la caisse, les soldes débiteurs ou créditeurs des comptes bancaires, des comptes sur livret ainsi que le montant des valeurs mobilières ou placement à la date à la fin de l'exercice.*

## Montant des créances à la fin de l'exercice

*Le montant des créances s'établit en additionnant les factures établies par l'association pour des prestations se rattachant à l'exercice mais non encore recouvertes, les cotisations et les subventions rattachées à l'exercice que l'association va recevoir de façon certaine.*

## Montant des dettes à la fin de l'exercice

*Le montant des dettes s'établit en additionnant les emprunts (bancaires ou autres) non encore remboursés, les factures occasionnées par l'activité de l'association lors de l'exercice non encore acquittées ou encaissées, les dettes sociales et fiscales.*

# Budget<sup>1</sup> de l'association

Année ou exercice du au



N°12156\*06

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Achats matières et fournitures		<b>73 - Concours publics</b>	
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS HORS CVN</b>	
<b>Excédent prévisionnel (bénéfice)</b>		<b>Insuffisance prévisionnelle (déficit)</b>	

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>3</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
<b>TOTAL DONT CVN</b>		<b>TOTAL DONT CVN</b>	

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

# DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Votre demande est-elle ?

une première demande

un renouvellement de demande

## LIÉE À L'ACTIVITÉ ET LES ÉVÈNEMENTS RÉGULIERS

au titre de l'année 2024 pour un montant de

Pourcentage de la subvention demandée dans le [budget prévisionnel total](#) de l'association

**Quels sont les objectifs que vous poursuivez au sein de votre association ?**

*Le montant de la subvention liée à l'activité est à inclure dans le [BUDGET PRÉVISIONNEL](#)*



# DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association souhaite organiser un nouveau projet pour l'année 2024 et obtenir un financement exceptionnel.

## Montant

### Intitulé du projet

Date prévisionnelle

Lieu

Description du projet :

### Budget prévisionnel du projet

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Dépenses		Recettes	
<b>Total charges</b>		<b>Total produits</b>	

*Le montant de la subvention lié à un projet exceptionnel est à inclure dans le **BUDGET PRÉVISIONNEL***

## LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Liée à l'activité et les événements réguliers, elle permet de financer la gestion courante et globale de l'association, conformément à son objet social et cette subvention peut être renouvelable.

## LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Elle permet de financer un projet spécifique qui ne peut pas être renouvelable (ex : 50 ans du Club, événement exceptionnel...). L'association devra produire le bilan financier du projet avec toutes les pièces justificatives (devis, facture...). La non réalisation du projet entrainerait le non versement de la subvention exceptionnelle.

# ATTESTATION sur L'HONNEUR

*Le droit d'accès aux informations prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.*

Je soussigné(e), (nom et prénom)

président(e) de l'association

déclare et certifie

- ➡ que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- ➡ que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ➡ que les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics sont exactes, sincères et exhaustives ;
- ➡ que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

prends acte

- ➡ que toute fausse déclaration entraînerait le reversement de la subvention attribuée à l'association ;
- ➡ que dans le cadre du financement d'un projet exceptionnel, la non réalisation du projet entraînerait le non versement de la subvention pour le projet.

Fait, le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature du Président

*(consulter le tuto ci-joint pour intégrer votre signature électronique)*



Enregistrer votre document final et l'envoyer par mail à l'adresse :  
[vie.associative@escalquens.fr](mailto:vie.associative@escalquens.fr)

## Attention :

Le dépôt d'une demande de subvention ne vaut pas acceptation par la Ville d'Escalquens de ladite demande. L'octroi de la subvention au porteur du projet est acté par délibération du Conseil Municipal.

En conséquence il est rappelé au porteur de projet que le démarrage du projet avant que le Conseil municipal n'ait délibéré se fait aux risques et périls du demandeur. Le porteur de projet est seul responsable des actions qu'il mène. En cas de refus de la subvention, la ville d'Escalquens ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes financières liées au projet.

## Contrôle de la commune

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçue une subvention peut être soumise au contrôle de la ville d'Escalquens qui a accordé cette subvention.

# ESPACE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Dossier arrivé complet le

## SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024

liée à l'activité et les événements réguliers      Montant

accordée

refusée

motif

non demandée

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

liée à un projet

accordée

refusée

motif

non demandée

Date du rendez-vous

heure

avec

Fonction